fleche-n-b-150dpi **PRODUCTION DE LOGEMENTS EN ACCESSION SOCIALE**

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2023**

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **« Opérateur » – « Nom de l’opération » – « Commune »**  *(à compléter par vos soins)* | | | |
| **Interlocuteurs de l’opérateur *(à compléter par le bailleur)*** | | | |
| **Chargé.e d’opérations :** | **Tél :**  **Mail :** | **Chargé.e du suivi**  **administratif et**  **financier :** | **Tél :**  **Mail :** |

**Préambule :**

**A la signature de la convention, l’opérateur s’engage à fournir l’ensemble des pièces administratives et techniques ci-dessous.**

**Construction de logements en accession sociale à la propriété**

**Pièces à produire à la signature de la convention**

Une lettre de demande de subvention datée et signée

Un relevé d’identité bancaire ou postal

Le numéro de SIRET

Le programme :

* Le nombre total de logements, le dispositif (BRS ou PSLA)
* La répartition par typologie
* Le tableau des surfaces habitables et des surfaces utiles des logements
* Le nombre de logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite

La grille des prix distinguant les logements et les garages

Les plans du projet :

* Le plan de situation du bâtiment dans son environnement proche (espace vélo et services, stations de transport en commun),
* Le plan masse avec les aménagements paysagers, les vues en plan et en coupe des bâtiments

Le calendrier de l’opération (Dépôt PC, DCE, OS, acte de vente en VEFA, livraison)

Le bilan prévisionnel de l’opération

La décision d’agrément délivrée par l’Etat

Le récépissé de dépôt de demande du Permis de Construire

L’attestation d’autorisation du Permis de Construire

l’attestation de pré-commercialisation

L’indication d’une demande de garantie d’emprunt, auprès de la CAPI, en cours ou à venir pour le projet et, le cas échéant, les caractéristiques financières du prêt

Un contrat de réservation type intégrant la clause relative à la subvention de la CAPI précisant que le ménage s’engage à rester propriétaire occupant de leur logement pendant 9 ans (sauf circonstance de force majeure (décès, incapacité, invalidité permanente, perte d’emploi, mutation professionnelle, divorce…)) sous peine de remboursement de la subvention CAPI

**Pour chaque vente, après réservation :**

Dossier de l’ADIL (passage impératif avant signature du contrat de réservation)

**Pièces à produire au démarrage des travaux ou à la signature de l’acte de vente si VEFA**

L’acte de propriété.

Pour les opérations en VEFA, l’acte notarié indiquant le prix de vente

L’ordre de service de démarrage des travaux ou acte de vente si VEFA.

**Pièces à produire à la livraison**

La déclaration attestant l’achèvement et la conformité des travaux

Le bilan financier de l’opération (prix de revient TTC, charge foncière TTC, coûts de construction TTC et autres frais TTC)